



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Manche

Commune : Saint-Lo

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Notre-Dame

Monument(s)

Appellation : Eglise Notre-Dame

Protection : classement

Arrêté : classement le 31/12/1840

Étendue de la protection : en totalité

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.